

**VOTEZ VITAMINÉ,
VOTEZ CFDT !**



**DU 7 AU 14
NOVEMBRE
2019
VOTEZ
CFDT**

**REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL | ÉLECTIONS CSE
NOS OBJECTIFS PRIORITAIRES 2019-2023 | PASSEZ A L'ORANGE VITAMINÉE !**

Modernisons nos conditions de travail !

LE TELETRAVAIL : UNE EVIDENCE

● « Un premier accord SSG en 2018 »

La mise en place du télétravail dans l'entreprise est passée par un accord en 2018 qui doit durer un an. Il permet à chacun.e des salarié.e.s de demander une journée de télétravail régulier. Il reste soumis au bon vouloir des managers.

● « Aller plus loin pour inscrire l'entreprise dans le monde actuel »

Le télétravail doit être accessible à tous les salarié.e.s qui le demandent. La direction doit travailler à faire évoluer les contrats avec ses clients pour permettre le télétravail de ses salariés plutôt que passer du temps à contrôler et à refuser les demandes des salariés.

La **CFDT** ira négocier le nouvel accord télétravail avec ces revendications. Les négociations doivent se passer entre l'entreprise et ses clients et non entre l'entreprise et les partenaires sociaux. Une journée de télétravail pour tous les salariés qui le souhaitent n'est que la suite logique de l'évolution des méthodes de travail dans le secteur numérique.

**« La CFDT demande
une évolution des mentalités :
• 1 jour de télétravail pour tout.e.s les
salarié.e.s qui le demandent sans restriction.
Cela doit devenir la norme. »**



• Des formations obligatoires pour accompagner ce changement : les managers pour apprendre à gérer des équipes en télétravail. Et les salarié.e.s pour les accompagner dans la mise en place de leur télétravail. »

● « Réduire les déplacements professionnels de moins de 5 jours »

Dans le cadre d'une réelle politique environnementale, l'entreprise doit changer sa façon d'organiser le travail. En particulier pour les innombrables missions de courte durée qui obligent les salarié.e.s à se déplacer. L'organisation du travail et les moyens mis à disposition des salarié.e.s pour mener à bien leur mission doit passer par autre chose que prendre un billet de train ou d'avion pour assister à une réunion de 2 heures à l'autre bout de la France.

Au CSE, la **CFDT** demandera à suivre le volume des missions courtes durées et agira pour convaincre la direction de la nécessité de le diminuer.

La fourniture de casques avec micro doit être systématique, la visioconf doit se systématiser aussi sur les postes individuels, les systèmes de pieuvres/micros doivent être enfin accessibles à tout.e.s afin de permettre à chaque salle de réunion de devenir une salle de conférence.

C'est toute la politique sur le matériel qui est à faire évoluer pour permettre à l'entreprise de réellement agir pour réduire son empreinte carbone.

La **CFDT** souhaite défendre ces idées lors des négociations annuelles obligatoires sur la Qualité de Vie au Travail et réellement se mettre au travail avec la direction.

>>>

**VOTEZ VITAMINÉ,
VOTEZ CFDT !**



Actuellement, les actions sont trop minimes et trop frileuses pour réellement avoir un impact.

« La CFDT demande à la direction de l'entreprise de déployer le matériel nécessaire afin de permettre à tout.e.s d'effectuer un plus grand nombre de tâches à distance »



PERMETTRE A TOUT.E.S DE VENIR EN TRANSPORT EN COMMUN AU TRAVAIL

● « L'implantation des sites Sopra Steria »

Ces dernières années, l'entreprise a ouvert de nouveaux sites : regroupements de sites vétustes, accroissement du nombre de salarié.e.s ... elle se félicite de la décoration d'intérieur mais rarement de l'accessibilité du site via les transports en commun ou même du nombre de places de parking. Dommage.

L'entreprise se doit d'analyser les déplacements des salarié.e.s avec les autorités publiques afin de mettre en place des actions permettant la mise en place de nouveaux transports publics, l'amélioration des accès aux bâtiments ou encore l'aménagement des horaires de travail et la mise en place du télétravail pour tout.e.s.

Cfdt: 1^{er} SYNDICAT DE FRANCE
PREMIERS GRÂCE À VOUS, ENGAGÉS AVEC VOUS

La **CFDT** comme pour la limitation des déplacements sur les courtes missions négociera cette revendication lors des négociations sur la Qualité de Vie au Travail (QVT).

« Les élus CFDT demande à la direction de mettre en place des Plans De Mobilité (PDM) sur chaque bassin d'emploi »



DES POSTES DE TRAVAIL PERFORMANTS

● « Portables, écrans, souris ... »

Aussi bien pour permettre la mise en place du télétravail dans de bonnes conditions que pour faciliter le travail à distance ou encore pour assurer la productivité de chacun.e, l'entreprise se doit de changer de cap. Les restrictions concernant un second écran ou un troisième pour ceux qui le désirent, avoir un clavier en plus, une station de travail, une souris ergonomique etc ... doivent disparaître au profit de l'amélioration des conditions de travail des salarié.e.s.

« La CFDT négociera avec l'entreprise pour permettre à tout.e.s de choisir une configuration de poste de travail qui leur permettra de travailler dans des conditions décentes »



**DU 7 AU 14
NOVEMBRE**

2019

**VOTEZ
CFDT**

#PrésentePartout #PrésentePourTous